

Course de pirogue de Montsinéry

Règlement

Les équipages

1. Ils sont composés de 4 personnes.
Les non-licenciés à la FFCK sont couverts par un titre journalier (Carte découverte, souscrite via la FFCK auprès de la MAIF). Les participants doivent être aptes à nager au moins 25m et à s'immerger. Ils doivent être en bonne santé physique et fournir pour la délivrance du titre journalier un certificat médical d'aptitude sportive.
Pour les mineurs non licenciés FFCK, une autorisation parentale et une attestation de natation sont demandées.
2. Les équipages sont réputés inscrits après vérification de l'ensemble des pièces et paiement des frais d'inscription.
3. Une personne est désignée comme capitaine de l'équipe, responsable des relations avec les organisateurs.
4. Libre à chaque équipage de porter les couleurs de son sponsor.

Le parcours

Le départ se fait en ligne devant le ponton de Montsinéry. Il est délimité par un triangle formé de trois bouées près desquelles se tiendront les commissaires de course pour veiller à la régularité de la course.

La course se déroulera en une série de manches qualificatives, puis de finales de classement.

Les embarcations et le matériel embarqué

1. Les pirogues sont attribuées par l'organisation au départ de chaque manche ;
2. Il s'agit de pirogues traditionnelles 4 places en bois d'une longueur typique de 5m ;
3. Dès l'attribution, chaque équipe est responsable de son embarcation.
4. Les organisateurs ne sont pas responsables des avaries survenues sur les embarcations durant la course.
5. À bord de chaque embarcation, il doit y avoir une pagaie et un gilet par rameur, ainsi qu'une écope.

La sécurité

Le respect de l'arrêté du 4 mai 1995 est de rigueur. Notamment, le port du gilet de sauvetage individuel est **obligatoire**.

La présence d'un médecin généraliste sur le site est demandée, afin de prodiguer les premiers secours en l'attente des pompiers.

La surveillance du circuit sera effectuée par des kayakistes placés aux points clefs et une pirogue suiveuse motorisée.

En cas de conduite irrespectueuse ou dangereuse, le jury se donne le droit de disqualifier une équipe sans autre recours.

La communication avec les embarcations se fera avec l'aide d'un mégaphone.

L'environnement

Chaque équipe doit respecter l'environnement du site et du plan d'eau et emporter avec elle ses éventuels déchets, des poubelles mobiles seront disposées sur les lieux publics

Les litiges

Les classements sont effectués dans l'ordre croissant des temps de parcours. En cas de litige, le capitaine d'équipe pourra dès constatation du dit litige en référer au commissaire de course.